



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**SEANCE DU 22 JUIN 2020**

**Présent(e)s :**

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre  
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, ~~Christian BADOT~~, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Kévin PIRARD, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Emmanuelle JACQUES-STORME, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANÇOIS, Gwendoline WILLIQUET, ~~Damien LOUIS~~ et Hugues DOUMONT, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

**5.3. OBJET : Zone de secours « NAGE » – Compte 2019 – Prise de connaissance et approbation**

**Le Conseil,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L1124-40, §1<sup>er</sup>, 3<sup>o</sup> et L1321-1 ;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, spécialement ses articles 40, 44, 45, 63, 88, 90, 143 et 147 portant sur les dispositions s'appliquant aux comptes annuels ;

Vu l'arrêté royale du 19 avril 2014 portant le règlement général de la comptabilité des zones de secours (RGCZS) et ses diverses dispositions relatives à la tenue de la comptabilité ;

Vu le compte 2019 de la Zone de secours « NAGE », dressé par Monsieur Jean-Sébastien DETRY, Comptable spécial, arrêté par le Conseil de la Zone de secours « NAGE » du 21 avril 2020 et réceptionné par la Ville le 28 avril 2020 ;

Attendu que ce document présente la situation suivante :

	Service Ordinaire	Service Extraordinaire	Total
1. Droits constatés au profit de la Zone	22.918.224,91	1.606.914,76	24.525.139,67
- Non-valeurs et irrécouvrables	19.393,94	0,00	19.393,94
= Droits constatés nets	22.898.830,97	1.606.914,76	24.505.745,73
- Engagements	21.616.840,14	2.363.786,02	23.980.626,16
= Résultat budgétaire de l'exercice	1.281.990,83	-756.871,26	525.119,57
2. Droits constatés nets	22.898.830,97	1.606.914,76	24.505.745,73
- Imputations	21.321.284,07	1.303.255,16	22.624.539,23
= Résultat comptable de l'exercice	1.577.546,90	303.659,60	1.881.206,50
3. Engagements	21.616.840,14	2.363.786,02	23.980.626,16
- Imputations	21.321.284,07	1.303.255,16	22.624.539,23
= Engagements à reporter	295.556,07	1.060.530,86	1.356.086,93

Vu l'avis de légalité rendu le 11 juin 2020 par Madame Valérie DUCHESNE, Directrice financière, dans les termes suivants : « L'examen du dossier établi par Monsieur Didier GOSSET, comptable à la DSF, n'appelle aucune observation de ma part. Mon avis est donc favorable. » ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré en séance publique ;

**DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

D'approuver le compte de l'exercice 2019 de la Zone de secours « NAGE ».

L'avis de légalité donné le 11 juin 2020 par Madame la Directrice financière fait partie intégrante de la présente délibération ; il sera reproduit à la suite dans le registre des procès-verbaux.

**ARTICLE 2**

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise :

- à la Zone de secours « NAGE » ;
- à Monsieur le Gouverneur de la Province de NAMUR pour approbation.

*Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.*

**PAR LE CONSEIL,**

**LE DIRECTEUR GENERAL ,**

**LE PRESIDENT,**

**R. GOSSIAUX**

**PH. RASQUIN**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**LE BOURGMESTRE,**



**R. GOSSIAUX**



**C. EERDEKENS**